

DIRECTION ACHATS

N° 02/D/DA/2023

## DECISION

### ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 46-2-a ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 10/BKAM/2023 portant sur la fourniture des caisses d'emballage en carton pour le conditionnement des fonds (billets de banque, documents sécurisés et pièces de monnaie) ;
- Considérant la constatation, par la commission d'appel d'offres, lors de la séance d'ouverture des plis tenue le 08 février 2023, que l'avis d'appel d'offres susvisé n'a pas été publié dans deux journaux à diffusion nationale et n'a été publié qu'au niveau du portail de la Banque ;
- Considérant la confirmation du DCOM par courriel du 08 février 2023 que l'avis relatif à l'appel d'offres n°10 /BKAM/2023 n'a pas fait l'objet de publication au niveau des journaux nationaux ;
- Considérant que la non publication de l'avis d'appel d'offres dans deux journaux à diffusion nationale, constitue une non-conformité aux dispositions du Règlement des Achats de la Banque, notamment son article 21 ;
- Considérant le procès-verbal n° 1 et final de la commission d'appel d'offres en date du 08 février 2023 proposant l'annulation de l'appel d'offres susvisé pour vice de procédure ;

La Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offre n° 10/BKAM/2023 portant sur la fourniture des caisses d'emballage en carton pour le conditionnement des fonds (billets de banque, documents sécurisés et pièces de monnaie), pour vice de procédure.

Rabat, le 09 février 2023

